

citer le mot à mot du rapport final de novembre 1957, à la page 148:

Nous supposons que les autorités canadiennes veillent également à nos intérêts lointains dans l'ensemble du domaine énergétique, intérêts qui portent non seulement sur la question de l'exportation de l'électricité pendant des périodes suffisamment prolongées pour permettre le financement des nouvelles installations, mais aussi sur celle des marchés d'exportation du pétrole, tant brut que raffiné, ainsi que du gaz naturel et de ses sous-produits.

Alors, voici l'essence des recommandations de la Commission Gordon.

Afin d'assurer l'élaboration d'une politique bien éclairée en ce qui concerne l'exploitation, l'exportation, l'importation et la consommation de toutes les formes d'énergie au Canada, nous proposons la formation d'un office national de l'énergie chargé

a) de conseiller le gouvernement fédéral, (et, à sa demande, tout gouvernement provincial) dans toutes les questions relatives aux besoins à long terme d'énergie sous toutes ses formes et dans les différentes parties du Canada, sur les méthodes permettant d'utiliser les sources d'énergie avec prévoyance, sur la politique à suivre en matière d'exportation (y compris les questions comme celles du raffinage du pétrole et du gaz naturel au Canada et de l'écoulement de leurs sous-produits), sur le subventionnement du charbon, etc.;

b) d'approuver ou d'étudier tous les contrats ou propositions relatifs à l'exportation du pétrole et du gaz naturel par pipe-line et de l'énergie électrique par câble, et, au besoin, de tenir des audiences publiques au sujet de ces questions.

Si notre proposition est agréée,...

Et, je répète ce que j'ai dit lundi dernier:

...L'Office fédéral du charbon devrait fusionner avec le nouvel office national de l'énergie. Il est peut-être superflu d'ajouter que l'office de l'énergie ne toucherait pas aux droits des provinces quant au contrôle des ressources naturelles.

Alors, voici...

(Traduction)

M. Morris: L'honorable député me permet-il de lui poser une question qui n'a rien d'hostile mais tend simplement à élucider un point? Après avoir lu ces extraits du rapport final de la Commission Gordon, l'honorable député peut-il nous dire si son parti préconise qu'on étende au charbon l'application du bill sur l'énergie,—c'est ce que recommandent les extraits qu'il vient de citer,—ou préfère-t-il, comme nous, maintenir l'Office fédéral du charbon?

M. Dumas: Je me suis prononcé catégoriquement là-dessus, lundi. Pour le moment, nous ne pensons pas qu'il y a lieu d'intégrer l'Office du charbon dans l'Office national de l'énergie. Je l'ai dit très clairement lundi. Je reviendrai sur ce point au cours de mes observations.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, je croyais que l'honorable député d'Halifax (M. Morris) était pour poser une question tout à fait différente. A

tout événement, je serai en mesure, à la fin de mon exposé, de dire à la Chambre, ou de répéter plutôt ce que j'ai dit lundi au sujet de la politique du parti libéral en ce qui a trait aux ressources énergétiques du pays.

(Traduction)

Au cours de la campagne électorale de 1957, monsieur l'Orateur,—on l'a rappelé très souvent à la Chambre,—le premier ministre a promis à la population canadienne de prendre sans tarder des mesures énergiques à ce propos. Grâce à des mesures déterminées, le parti conservateur devait favoriser une plus grande participation canadienne dans ce domaine et la transformation au Canada de matières premières et de sous-produits, en mettant en valeur et en utilisant plus efficacement nos sources d'énergie. J'aimerais rappeler les paroles prononcées par le premier ministre à Toronto le 4 février 1957, lors du banquet annuel du *Board of Trade* de Toronto. C'était, bien entendu, quelque temps avant les élections de 1957. Voici, toutefois, ce qu'a dit le premier ministre:

Il est maintenant nécessaire d'établir un Office national de l'énergie au Canada qui se composerait de spécialistes qui pourraient être choisis par le président du Conseil national de recherches, de représentants d'entreprises commerciales, des gouvernements fédéral et provinciaux, afin d'assurer l'usage le plus efficace des ressources d'énergie du Canada, dans l'intérêt du bien public. Nous avons de vastes ressources de gaz, de pétrole, de charbon et d'uranium. Je crois qu'il temps d'instituer cet office qui aurait pour fonction de conseiller et de faire des propositions à l'égard de ces ressources afin qu'elles soient à l'abri de décisions préjudiciables maintenant, de décisions intempestives au détriment de la présente génération et des générations à venir.

Quelle était la situation à cet égard après les élections générales et durant la session d'automne de 1957? Le gouvernement a-t-il pris, à ce moment-là, les mesures dont notre industrie avait un urgent besoin et qui avaient été promises,—voilà le point essentiel,—à la population canadienne? Non, monsieur l'Orateur, il a simplement soumis à une autre commission royale, créée à cette fin, la recommandation de la Commission Gordon.

Qu'avons-nous dit, nous, de ce côté-ci de la Chambre, à cette époque, au sujet de la création de la Commission Borden? Voici, par exemple, ce que l'honorable Jean Lesage, ancien ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, a dit, le 13 novembre 1957, comme en fait foi la page 1136 du hansard:

Dans le domaine de l'énergie, de même, nous n'avons entendu annoncer aucune ligne de conduite par le gouvernement actuel. Nous savons tous que la Commission Gordon a longuement étudié le problème; dans son rapport final, elle formulera des vœux précis qui étaient prévus dans son rapport préliminaire. Avant de savoir quels seront les vœux définitifs de la Commission Gordon